

Nombre de Conseillers : en exercice /_10_/ présents /_09_/ votants /10/

L'an deux mil dix-huit, le 17 avril le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 10 avril, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS :Mmes Sandra COMBY ,Annick JACQUET, Guy BOUCHAUD , Guy HAYE ,Jean Pierre DURAND Olivier ROCHE , Pascal GERAUD ,Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE,

Absents : Yvette DEVAUD qui a donné son pouvoir à Annick JACQUET

SECRETAIRE : Sandra COMBY

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence et leur ponctualité .Il demande l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour, une délibération concernant l'ajout d'une servitude sur l'acte de vente d'un chemin rural à La Béchadie et une délibération concernant le choix de l'ATD pour le soutien technique de la mise en place de la numérotation des adresses et des noms de rues.

Cette demande est accordée à l'unanimité.

1/Délibération sur l'ajout d'une servitude sur l'acte de vente d'un chemin.

Le Maire explique que lors de l'aliénation et de la vente du chemin rural de la Béchadie à Bernard PICHON, la servitude concernant des parcelles appartenant à M. CONSTANT et à M. THOMAS n'a pas été inscrite. Il ajoute qu'il convient d'écrire cette servitude même si elle existe de droit.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette modification de l'acte de vente ...

2/Choix de l'ATD comme soutien technique à la mise en place de la numérotation des adresses.

Le Maire explique que l'arrivée de la fibre optique chez tous les habitants impose la numérotation des adresses, ce qui facilitera l'arrivée des secours et la distribution du courrier et des colis. La Poste est souvent choisie par les communes comme soutien technique mais le coût de son intervention est proche de 4 000 €. Le Maire précise que des renseignements pris auprès de l'ATD, organisme auquel la commune est affiliée, montrent que celui-ci est en mesure d'apporter un soutien technique pour la somme de 500 €, à condition de nommer deux membres référents . Annick JACQUET et Bernard LABORIE sont volontaires pour assumer ce rôle.

Le Conseil accepte à l'unanimité ce choix et demande au Maire de lancer la procédure.

3/Vote des taux d'imposition.

Le Maire présente l'étude qu'il a menée avec Christelle sur le budget .Cette étude montre que grâce aux économies réalisées en matière de fonctionnement et malgré une baisse de 19 000 € de la dotation en matière de solidarité les objectifs fixés pour 2018 pourront être malgré tout tenus.

Devant ces conclusions les membres du Conseil décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2018.

4/Subventions aux associations.

Le Maire présente le tableau des subventions octroyées en 2017 par la commune et demande au Conseil son avis sur le renouvellement cette année et sur l'octroi de subventions à de nouvelles associations. Les membres du Conseil précisent que ces subventions ne doivent être accordées qu'aux associations à caractère social et à but non lucratif ayant des budgets limités qui en font la demande. Le Conseil précise d'autre part que ces subventions sont accordées après transmission des procès verbaux des AG annuelles et des bilans financiers annuels.

Suite à ces remarques le Conseil accepte à l'unanimité l'inscription au budget des subventions accordées en 2017. Celles-ci seront versées en 2018 après réception des justificatifs nécessaires.

5/Budget.

Le Maire présente le budget de fonctionnement 2017 pour un montant de 393 611,08 € qui permet de dégager un versement de 278 330 € au profit de la section investissement.

Il présente ensuite le budget investissement qui prévoit un montant de dépenses de 391 730,92 € qui permettra d'investir 71 000 € dans la voirie, 23 000 € au hangar municipal, l'acquisition de mobilier, la rénovation du petit gîte et de planifier le remplacement du tracteur Mc Cormick. etc...

Le budget est voté à l'unanimité par les membres du Conseil.

6/ Devis pour le goudronnage du cimetière.

Le Maire rappelle que lors du dernier conseil il a été décidé de goudronner 3 allées dans le cimetière. Il présente un devis de 12 730,20 € TTC établi par l'entreprise Freyssinet. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité ce devis et demandent au Maire d'engager les travaux au plus tôt.

7/Implantation du bouilleur de cru.

Le Maire explique que le bouilleur de cru aurait besoin d'électricité pour mener à bien son activité. Il propose de l'installer à côté de l'atelier municipal du Verger de l'Avenir à partir de la fin de la saison de chasse. Il bénéficierait ainsi des toilettes et du réseau électrique et d'autre part les déchets pourraient servir à amender les arbres du verger.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité ce transfert et demandent au Maire de demander l'autorisation nécessaire aux services des douanes.

8/ Cérémonie du 8 mai.

Elle se déroulera à SAINT-MESMIN devant le Monument aux Morts à partir de 11h30. Laura GERAUD lira le message de l'UFAC, Marie Amélie ROCHE lira le message du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et le Maire lira l'ordre du jour. Le drapeau de la commune sera porté par Lionel PERIER et celui des Anciens Combattants par Jean Pierre MOREAU.

Un pot de l'amitié offert par la municipalité clôturera la cérémonie.

9/ Animations à venir.

Les trois marchés de nuit seront animés successivement, le 18 juillet par Rick et la Clef du Bonheur, le 8 août par le groupe LS2H et le 22 août par le DJ XR7 DISCO.

En raison de la tenue de l'apéritif musical du 24 juillet par le groupe de 25 musiciens le TUTTI, les membres du conseil décident que la Fête de la Musique n'aura pas lieu cette année à SAINT-MESMIN.

Divers.

Le Maire fait état des informations qu'il a recueillies lors de la réunion du Bureau SDE 24. Il précise que le renforcement électrique et l'installation d'une borne au Moulin sera bien effectuée malgré l'interdiction de M. HUGON de passer chez lui. Le réseau fils nus reliant les Jarthes à M. MENUERA sera éradiqué en 2019.

Fred LEYMARIE a participé à la réunion du syndicat des transports et a présenté le point sur le nombre d'élèves de Saint-Mesmin qui empruntent les cars scolaires.

Annick JACQUET fait le compte rendu de leur réunion au SIAS qui montre que toutes les résidences pour personnes âgées sont occupées et que les travaux de réfection des toitures sont terminés.

Bernard LABORIE a fait le point sur le SMCTOM et le SIAEP

Le Maire a exposé les projets de la Comcom (Maison de santé de LANOUAILLE, Pastoralisme, Truffière expérimentale , office du tourisme etc...) et annoncé que le Conseil Communautaire n'augmenterait pas les taux d'imposition 2018.

Le Maire annonce que le répartiteur de SAINT-MESMIN sera relié à la fibre en 2018, il ajoute qu'il a profité de cette occasion pour demander en même temps le raccordement de celui de SAVIGNAC LEDRIER ce qui permettrait de valoriser la Forge de SAVIGNAC.

Jean Pierre DURAND demande que le hangar municipal du Verger de l'Avenir soit doté d'un lampadaire de l'éclairage public qui reste allumé toute la nuit. Tous les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette demande et demandent en même temps à ce que l'horloge de l'éclairage public du bourg soit réglée de façon à ce qu'un lampadaire sur deux reste allumé la nuit.

Avant la fin de la réunion un tour de table sur les différents litiges en cours dans plusieurs hameaux a eu lieu. Il s'avère que pour la plupart ce sont des litiges ou problèmes récurrents qui connaissent des hauts et des bas mais que de nouveaux litiges apparaissent avec la venue ou l'implantation d'habitants qui connaissent peu le monde rural et qui veulent imposer leur style de vie.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion est terminée à 23h15. Jean Pierre DURAND a offert la coupe de Champagne traditionnelle à l'occasion de sa retraite agricole.